

Village Trail de Salaosy
Course sur route et nature

REGELEMENT

L'association Sports Loisirs Océan Indien , organise dans le cadre des festivités du 20 décembre , une manifestation sportive basée sur la course à pied ,

Avec le concours de l'Office du tourisme de l'est (OTI) , la mairie de Salazie et le partenariat technique du club d'athlétisme de Salazie , une course de 15 kms avec une partie sur route en centre ville et une autre en version trail , dans les sentiers de Bé Mahot et de Terre Plate sera organisée pour la première fois ,

Une randonnée pédagogique et touristique de 5kms sera organisée également sous l'égide de l'OTI en plein centre ville ,

Article 1: la randonnée est autorisée à tout public et sera gratuite , Pas de dossard , pas de classement , seulement pour faire découvrir le village d'Hell-Bourg et réveiller la curiosité des participants de tout âge en bonne santé physique ,

Article 2 : la course de 15kms est réservée aux participants homme et femme Non licencié comme licencié à partir de la catégorie Junior ,

Article 3 : un certificat médical mentionnant < ne présente pas de contre indication à la pratique de la course à pied en compétition > sera demandé aux participants non licencié ,

Article 4 : le tarif unique pour le droit d'inscription est fixé à 15 euros .Un tee shirt sera remis à chaque participant ayant payé leur inscription , ,

Article5 : le départ sera donné à 7h30 devant la statue d'Anchaing , rue du Général de Gaulle et l'arrivée jugée devant le stade de football ,

Article 6 : le parcours étant exigeant sur la partie terre plate , il faudra être en bonne condition physique pour y participer , Un horaire hors course sera mis en place devant la bibliothèque , juste avant de prendre le sentier des Anciens thermes et débiter la partie la plus difficile ,

Horaire Hors Course : 8h45 (soit 1h 15' pour effectuer à peine 8kms) , Lieu : Bibliothèque ,

Article 7 : des trophées seront remis aux 5 premiers H et F du classement général . Un classement par catégorie H et F (Licencié et Non licencié confondu)

récompensera les trois premiers de chaque catégorie par des trophées , Les 5 premiers du classement général déjà récompensés ne seront pas dans ce classement ,
Article 8 : Bons d'achats : Un bon d'achat de 150 euros sera remis au premier et à la première du classement général ,un bon de 100 pour le second H et F et un bon de 50 euros pour le 3ème H et F ,

Article 9 : l'organisation se réserve le droit de récompenser les 3 premières équipes H et F (5 par équipe) en fonction des moyens financiers ,

Article 10 : remises des dossards : la remise des dossards aura lieu le lundi 18 décembre à l'OTI , à Saint-André de 9h à 18h et le mardi 19 décembre de 14h à 20h au Jardin d'Héva - Hell Bourg ,